



© Benjamin Klaus

DOSSIER DE TRAVAIL POUR LES AUTORISATIONS ET LES ÉVALUATIONS

Projet : Drakenstein (Afrique du Sud) – Neumarkt (Allemagne)
Mise en place d'un parc climatique sur la Berg River à Drakenstein

Ce projet consistait à valoriser le Paarl Arboretum, un grand espace vert situé sur les rives de la Berg River à Drakenstein. La zone a été transformée en un parc public adapté au climat, qui promeut la protection du climat et l'éducation au développement durable. Le fait que l'équipe du projet ait prévu dès le départ un lot de travaux pour surmonter les obstacles bureaucratiques dans la planification et l'autorisation du parc a largement contribué au succès du projet.

Il s'agissait d'un centre éducatif utilisant l'eau de pluie et des panneaux solaires, de la plantation de nouveaux arbres, de pistes cyclables et d'itinéraires de découverte, ainsi que d'une application numérique interactive et d'un système de signalisation pour l'éducation au développement durable : De nombreuses mesures ont été mises en œuvre dans l'arboretum de Paarl afin de rendre le site plus attrayant pour les visiteurs et de les sensibiliser au changement climatique.

Mais cela a nécessité de nombreuses autorisations et expertises. Le partenariat Drakenstein-Neumarkt y a fait face avec un paquet de travail spécial, qui a été pensé dès la planification et a prévu les ressources nécessaires dès le début. Une année a été prévue pour obtenir toutes les autorisations nécessaires et formuler les plans techniques. Plusieurs prestataires de services ont été mobilisés à cet effet: pour réaliser l'étude d'impact sur l'environnement et obtenir une autorisation de l'autorité environnementale ; pour étudier l'impact sur le régime des eaux et obtenir une autorisation générale de l'agence de l'eau. Il s'agissait également d'élaborer et de soumettre les plans de construction pour toutes les mesures de construction et d'obtenir l'autorisation de construire.

Facteurs de réussite

- Recours à des prestataires de services pour alléger la charge de travail de la commune partenaire.
- Sécurité concernant la planification du budget et prévention des coûts imprévus.
- Gestion réaliste des attentes en termes de durée et de coûts pour l'obtention des autorisations nécessaires.
- Réduction des risques grâce à la sécurité de la planification pour l'ensemble du projet dès le début.

Conseils pratiques

1. Pour les projets plus importants et plus complexes, formulez un paquet de travail séparé pour l'obtention des autorisations et des expertises dans le cadre du projet commun.
2. Utilisez cette possibilité en particulier pour les projets à grande surface dans le domaine de l'adaptation au climat/de la biodiversité.
3. Prévoyez une période pouvant aller jusqu'à un an, en fonction de l'ampleur du projet.
4. Remarque : les dépenses pour les études préliminaires (jusqu'à 5% des coûts totaux) sont éligibles dans le cadre des subventions du SKEW, même si elles sont effectuées avant le début du projet. Cela implique que les coûts en question soient détaillés et bien expliqués. Toutefois, il faut noter que le bénéficiaire de la subvention, c'est-à-dire la commune mandante court le risque que le projet ne reçoive pas de subvention du SKEW et que les dépenses préliminaires ne soient pas être prises en compte

ENGAGEMENT GLOBAL gGmbH
Service für Entwicklungsinitiativen

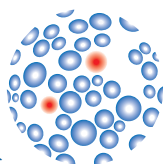
Friedrich-Ebert-Allee 40 · 53113 Bonn
Postfach 12 05 25 · 53047 Bonn
Telefon +49 228 20 717-0

info@engagement-global.de
www.engagement-global.de

Contact

Partenariats communaux pour le climat
climatepartnerships.skew@engagement-global.de

Plus d'informations sur le Partenariats communaux pour le climat
<https://skew.engagement-global.de/partenariats-communaux-pour-le-climat.html>



PARTENARIATS
COMMUNAUX POUR LE CLIMAT

**ENGAGEMENT
GLOBAL**
Service für Entwicklungsinitiativen

avec son

SERVICE
POUR LES COMMUNES DU MONDE

Avec des fonds du

 Ministère fédéral de la
Coopération économique
et du Développement

En coopération avec

LAG 21
NETZWERK NACHHALTIGKEIT NRW